

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PREAMBULE

Vendeur sera ci-après dénommé « l'Agence ».

I. - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente des prestations suivantes :

- Mise en place d'une offre de service qui vise à encadrer des activités multi-loisirs auprès d'un public.
- Prestation de staffing - mise à disposition et relation d'intervenants.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par l'Agence.

Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente ont été mises à la disposition de l'Acheteur, comme visé à l'[article L. 441-1 du Code de commerce](#).

Toute commande et toute acceptation d'un devis, dûment signée, emportent adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente, lesquelles prévalent sur toutes autres conditions, sauf disposition expressément acceptée par l'Agence.

II. – ACHAT

Tout achat, pour être pris en compte, doit être signé sur le devis communiqué par télécopie ou courrier électronique par le Vendeur.

Dès que le devis est signé l'achat est réputé ferme et définitif.

Absence de droit de rétractation :

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux ventes conclues entre professionnels. Toute commande passée implique l'acceptation ferme et définitive des présentes conditions générales de vente.

Frais en cas de désistement avant signature :

Toute recherche ou étude de profils effectuée par l'Agence avant la signature du devis ou du contrat engage son temps et ses ressources. En cas de désistement avant signature, une facture d'un montant forfaitaire sera émise pour le temps passé aux démarches.

III. - PRIX

1 - Prix - Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des services vendus sont ceux figurant sur le devis transmis par L'Agence par mail à l'acheteur.

Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs.

Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés hors taxes.

2 - Modalités de paiement - Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le prix de vente est payable, soit au comptant à réception de la facture, soit de la manière suivante :

- 30% à la signature du contrat de prestation,

Le reliquat est réglé par prélèvement ou virement bancaire automatique mensuel, réparti sur une durée de douze (12) mois, pour les souscriptions à un forfait annuel. Pour les prestations ponctuelles facturées à l'heure, le règlement doit intervenir dans un délai de 48 heures suivant la réalisation de la prestation.



En aucun cas, les paiements qui sont dus à l'Agence ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part de l'Agence.

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales au taux directeur (taux Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet selon la date de la commande, majoré de 10 points : soit 10,05 %. Elles seront appliquées à compter du jour suivant la date limite de règlement portée sur la facture.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

En application de l'[article D. 441-5 du Code de commerce](#), en cas de retard de paiement, le débiteur sera de plein droit redevable, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Tout paiement qui est fait à l'Agence s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

A défaut de tout paiement du prix à son échéance, l'Agence pourra de plein droit résilier la vente, après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages-intérêts susceptibles d'être demandés par l'Agence.

3 - Facturation - l'Agence établira, dès le déploiement de l'offre de service, une facture en double exemplaire, dont l'un sera délivré le jour même à l'Acheteur.

La facture mentionnera les indications visées à l'[article L. 441-9 du Code de commerce](#).

IV. - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Tout différent, relatif à l'interprétation et à l'exécution de ventes de services, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre (92).

Le Vendeur élit domicile

GROUPE PIERRE BRIAND FRANCE
99 avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY-SUR-SEINE